

Compte Administratif 2020 : Présentation synthétique

CCAS – Repas à Domicile – Le PALAIS SUR VIENNE

Le compte administratif (CA) d'une collectivité ou de ses établissements publics rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats de clôture des sections sont repris au budget de l'exercice n+2 en fonctionnement et n+1 en investissement via la délibération d'affectation du résultat

Le CA doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice



Résultat de la section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2020 = 107 112 €
- Recettes de fonctionnement 2020 = 114 059 €

Résultat
exercice 2020
Excédent de
6 947 € (A)



Résultat de la section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2020 = 3 051 €
- Recettes d'investissement 2020 = 1 445 €

Résultat
exercice 2020
Déficit de
1 606 € (B)



Reprise des résultats antérieurs de 2019

- Excédent de fonctionnement 2019 = 0 € (C)
- Excédent d'investissement 2019 = 12 848 € (D)

Résultats
cumulés 2020

Fonctionnement
Excédent de
6 947 €

Investissement
Excédent de
11 242 €

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?

	BP 2020	CA 2020
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courant	71 615 €	69 824 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	44 360 €	34 845 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	2 700 €	2 443 €
TOTAL	118 675 €	107 112 €

A - C =

D - B =

Les dépenses sont constituées essentiellement par l'achat des repas à la cuisine centrale de la commune du PALAIS SUR VIENNE et par la prise en charge du salaire et des charges de l'agent affecté à la livraison des repas à domicile.

Quelles recettes ?

	BP 2020	CA 2020
Groupe I : Produits de la tarification	107 039 €	111 969 €
Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	11 636 €	2 090 €
Excédent de fonctionnement reporté		- €
TOTAL	118 675 €	114 059 €

Les ressources du budget CCAS Repas à domicile résultent quasi exclusivement de la revente des repas aux bénéficiaires du dispositif

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées par la reprise de l'excédent 2019 à hauteur de 12 848 € et par les amortissements de divers matériels afférents à la livraison des repas à domicile pour 1 445 € soit 14 293 €. Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition de divers matériels pour la préparation des repas et sont élevées à 3 052 € sur l'exercice 2020.